

Règlement du jeu «Pack épices septembre»

1. Présentation de la société organisatrice

La société Etal des épices, immatriculée au RCS d'Aix en Provence 2007 sous le n° 498 110 204 00019 dont le siège social est situé C Les 3 Lauves 35 avenue Paul Cézanne à Aix-en-Provence (ciaprès « la Société Organisatrice ») organise du Vendredi 1^{er} Septembre 2017 au Dimanche 17 Septembre minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi), un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Epices d'été » (Ci-après désigné « Jeu »). Le jeu est accessible uniquement par le réseau internet et à partir de la page « Etal des Epices » du réseau social Facebook (ci-après désignée la «page») et disponible à l'url suivante : <https://www.facebook.com/Etal.des.Epices>

2. Durée du jeu et Accessibilité

2.1. Durée

Le Jeu est accessible sur la Page du Vendredi 1^{er} Septembre 2017 au Dimanche 17 Septembre minuit inclus. Toute candidature en dehors de ces délais ne pourra être prise en considération par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée. Tout Participant refusant la ou les modifications mises en place devra cesser de participer au Jeu.

2.2. Modalités de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) ainsi que d'un compte sur le site communautaire Facebook, (ci-après désigné le « Participant »). La participation au Jeu d'une personne physique mineure est admise à condition qu'elle dispose au préalable de l'autorisation d'y participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale et que ces derniers aient de ce fait acceptés d'être garant(s). La Société Organisatrice se réserve le droit d'exercer toutes vérifications concernant l'identité des participants. Sont exclus du jeu, tous les membres du personnel de la Société Organisatrice, leurs familles ascendantes ou descendantes, les organismes professionnels et les prestataires ayant participé à l'élaboration du jeu. Seules les participations respectant les présentes conditions seront prises en considération. Toutes données incomplètes, falsifiées, ou erronées ne permettant pas d'identifier le participant engendrera automatiquement la nullité de sa participation au Jeu.

3. Principe de fonctionnement et modalités du Jeu « épices d'été »

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet. Pour valider sa participation, le participant devra :

1. Se rendre sur la page Facebook de l'Etal des épices disponible à l'adresse <https://www.facebook.com/Etal.des.Epices>
2. Se rendre sur le post facebook portant la mention [CONCOURS]
3. Répondre à la question «Quels sont vos plats préférés durant la rentrée ? »
4. Aimer la publication.

Le participant ne pourra jouer qu'une seule fois au courant de ce jeu. Seules les participations effectuées entre le Vendredi 1^{er} Septembre 2017 et le Dimanche 17 Septembre minuit inclus, seront prises en compte.

4. Critères de sélection et désignation des gagnants

Un (1) gagnant sera désigné par tirage au sort à l'issue du concours parmi l'ensemble des participants ayant respecté le présent règlement. Après la clôture du jeu, le gagnant sera averti par mail sous 15 jours maximum après la fin du jeu

5. Acceptation et modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu devait subir par exemple un virus informatique, un bogue, une intervention, ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au jeu, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la société organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, la société organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait. Le non-respect des conditions de participation énumérées au présent Règlement ou tout agissement apparaissant non conforme au droit français et/ou aux règles de bonne conduite sur Internet, pourront être sanctionnés par la nullité de la participation au Jeu, assortie de l'interdiction de toute nouvelle participation au Jeu.

6. Les dotations

6.1. Descriptif des dotations

Un (1) pack d'épices d'été d'une valeur unitaire de 10,50€TTC seront à gagner tout au long du concours sous le détail suivant :

- 75g de mélange boulanger <https://www.etal-des-epices.com/melanges-d-epices/253-melange-boulangier.html> d'une valeur de 2,10€
- 50g d'épices tandoori <https://www.etal-des-epices.com/melanges-d-epices/70-tandoori.html> d'une valeur de 2,35€
- 50g d'oignon rose <https://www.etal-des-epices.com/aromates/48-oignon-rose.html> valeur de 2,25€
- 50g cinq baies <https://www.etal-des-epices.com/a-d/186-5-baies.html> d'une valeur de 3,10€
- 50g de mélange tajine <https://www.etal-des-epices.com/melanges-d-epices/145-epices-tajine.html> d'une valeur de 2,35€

6.2. Modification des dotations

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant et ne pourront aucunement être cessibles, remboursées en espèces, échangées, ni donner lieu à une contrevaletur partielle ou totale. La Société Organisatrice se réserve également le droit de

modifier, à tout moment et sans préavis les dotations, et notamment de remplacer le produit offert par une équivalence en raison de l'impossibilité de les livrer.

6.3. Remise des dotations

Le gagnant se verra averti par email par la Société Organisatrice. Si le Participant est désigné comme Gagnant en fonction des différentes stipulations mentionnées dans ce présent règlement, la dotation sera adressée par la Société Organisatrice par voie postale dans un délai de un (1) mois à compter de la nomination du gagnant et sous condition d'avoir l'ensemble de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice décline toute responsabilité concernant l'acheminement postal du lot, de tout incident, perte, ou dégradation de ce dernier. Toute dotation non réclamée par le Gagnant au-delà de trois (3) semaines sera automatiquement perdue et reviendra la propriété de la Société Organisatrice.

7. Limite de responsabilité

Toute participation au Jeu nécessite l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de contestations, L'Etal des épices se référera à ce règlement pour délibérer définitivement. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de : - Tout dysfonctionnement logiciel ou technique quelque soit sa nature et empêchant aux participants de valider leur participation ou le bon déroulement du Jeu, tels que des virus, bogues informatiques, dysfonctionnement d'Internet ou de la plateforme Facebook. - Défaillance matérielle ou des lignes Internet - Dommages causés par le matériel ou système informatique de communication du Participant. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tous dommages éventuels directs ou indirects causés par le Participant. Il appartient à ce dernier de protéger ses propres données et logiciels installés sur son équipement informatique. La connexion à la Page du Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. Il convient que le Participant se doit de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger son matériel. - Perte de données électroniques - La Société ne saurait être tenu comme responsable en cas de mauvais acheminement des lots distribués dans le cadre du Jeu, de la perte de ces derniers, de la non-réception, des retards ou de leurs dégradations. La Société organisatrice est en droit d'annuler tout ou une partie du Jeu en cas de fraudes sous quelque forme que ce soit. En cas de potentielle fraude, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux participants fraudeurs et de poursuivre en juridiction ces derniers. Seront désignées comme fraude les participations multicomptes ainsi que l'emprunt d'un nom à une personne tierce.

8. Données nominatives

Conformément à la loi de l'informatique et des libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations recueillies par la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu pour la prise en compte de la participation seront intégralement supprimés à l'issue de celui-ci. Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données le concernant. Afin d'exercer son droit, le Participant peut transmettre son nom, prénom, adresse en justifiant son identité, soit par courrier à Etal des épices C Les 3 Lauves 35 avenue Paul Cézanne à Aix-enProvence soit par voie électronique à l'adresse etaldesepices@gmail.com . Toute suppression des données concernant le Participant durant le déroulement du Jeu engendrera l'annulation de sa participation.